

**ARRÊTÉ 2026 - 52 PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE COMMUNAL ET
INTERDICTION D'ACCÈS DU PUBLIC**

CHEMINNEMENT PIÉTONNIER SITUÉ ENTRE LA RUE ALBERT CALMETTE ET L'AVENUE LÉO LAGRANGE

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la demande en date du 11 mars 2026 formulée par l'entreprise E. GAUQUIE PAYSAGE pour l'autorisation d'occuper l'espace communal et procéder à l'élagage de chênes pour le compte de la Ville de Panazol ;
- Considérant qu'il convient de règlementer provisoirement, pour des raisons de sécurité, l'occupation du domaine communal constitué du chemin non dénommé situé entre la rue Albert Calmette et l'avenue Léo Lagrange, ainsi que l'accès des piétons et cycles à ce cheminement ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le chemin non dénommé situé entre la rue Albert Calmette et l'avenue Léo Lagrange, à l'occasion des travaux énoncés dans la demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

ARTICLE 2 : L'accès à ce cheminement piétonnier, délimitée par un barrièrage (rubalise), est interdit aux piétons et cycles à compter du mercredi 11 mars 2026 à 8h00 et jusqu'au mercredi 18 mars 2026 à 17h00, en fonction de l'avancement du chantier.

ARTICLE 3 : Une signalisation d'interdiction d'accès sera apposée et entretenue par le bénéficiaire.

Le bénéficiaire procédera à la mise en place d'une signalisation adaptée (TRAVAUX) aux abords du chantier.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la ville de PANAZOL sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à PANAZOL, le 11 mars 2026

Le Maire,

Fabien DOUCET

